



Changement de pièces automobiles sans facture

Par anaigr

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule auprès d'un garage le 5 mai 2021. Avant la vente, le garagiste m'a indiqué qu'il allait changer la courroie de distribution ainsi que la courroie d'accessoires. Cependant, lors de la vente il ne m'a pas fourni la facture des ces pièces. Il a juste indiqué au stylo + tampon du garage sur la facture de l'achat du véhicule que les pièces avaient bien été changées. Est-ce légal et si oui, cela peut-il constituer une preuve que les dites pièces ont bien été changées ? Car je me pose la question de si réellement ces pièces ont été changées ou non. Car si elles n'ont pas été changées et que mon moteur lâche, je ne sais pas si cela peut constituer une réelle preuve pour que les éventuelles réparations soient faites auprès de ce même garagiste, ou du moins à ses frais.

Merci d'avance pour vos réponses,
Cordialement

A.R

Par isernon

Bonjour,

si vous n'avez rien payé, le garagiste n'a pas à vous fournir la facture des pièces qu'il a installées avant la vente. mais vous avez une garantie.

voir ce lien sur les obligations de votre vendeur :

[url=http://https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Vehicule-d-occasion-achat-ch
ez-un-professionnel]http://https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Vehicule-d-oc
casion-achat-chez-un-professionnel[url]

salutations